

**Rôle de la séance publique du 22/11/2024 à 09h00**

**Président** : Monsieur le Président QUILLÉVÉRE  
**Assesseurs** : Monsieur GEFFRAY et Monsieur VIEVILLE  
**Greffière** : Madame MARCHAIS

**RAPPORTEUR PUBLIC : M. BRASNU**

---

**01) N° 2302899** **RAPPORTEUR : M. GEFFRAY**

---

Demandeur M. et Mme C Thierry

CABINET DURAFFOURD  
GONDOUIN PALOMARES  
BARICHARDDéfendeur MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE  
LA RELANCE

Renvoi par le Conseil d'Etat après annulation des articles 2 et 4 de l'arrêt n° 21NT01518 du 23 décembre 2022 de la Cour administrative d'appel de Nantes, sur la requête de M. et Mme Thierry C contre le jugement n° 1905274 du 14 avril 2021 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté leur demande tendant à la décharge, en droits et pénalités, de la cotisation supplémentaire d'impôt sur le revenu à laquelle ils ont été assujettis au titre de l'année 2013 à la suite de la remise en cause, par l'administration fiscale, du régime du sursis d'imposition prévu à l'article 150-O B du code général des impôts appliqué à la plus-value d'apport de titres d'un montant de 492 500 euros qu'ils ont réalisée.

---

**02) N° 2303718** **RAPPORTEUR : M. GEFFRAY**

---

Demandeur JJLF LIMITED

AKER

Défendeur MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE  
LA RELANCE

La société JJLF LIMITED demande à la cour d'annuler le jugement n° 2104359 du 18 octobre 2023 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté sa demande tendant à la décharge des rappels de taxe sur la valeur ajoutée qui lui ont été réclamés au titre de la période du 22 août 2011 au 31 décembre 2016, ainsi que des pénalités correspondantes.

**RAPPORTEUR PUBLIC : M. BRASNU**

---

**03) N° 2303789**

**RAPPORTEUR : M. GEFFRAY**

---

Demandeur M. C Georges SELARL AODEN  
Défendeur MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE  
LA RELANCE

M. Georges C demande à la cour l'annulation partielle du jugement n° 2104610 du 18 octobre 2023 par lequel le tribunal administratif de Rennes a rejeté le surplus des conclusions de sa demande sur la décharge des impositions supplémentaires de l'impôt sur le revenu et cotisations sociales mises au titre des années 2016 et 2017.

---

**04) N° 2303871**

**RAPPORTEUR : M. GEFFRAY**

---

Demandeur M. E Khalil Me MILOCHAU  
Défendeur MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE  
LA RELANCE

M. Khalil E demande à la cour d'annuler le jugement n° 2000628 du 27 octobre 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à prononcer la décharge, en droits et en pénalités, des cotisations supplémentaires d'impôt sur le revenu et des prélèvements sociaux auxquelles il a été assujetti au titres des années 2012, 2013 et 2014.

---

**05) N° 2402650**

**RAPPORTEUR : M. GEFFRAY**

---

Demandeur M. G Tarik MARTIN ANNE-LAURE  
Défendeur PREFECTURE DE LA SARTHE

M. Tarik G demande à la cour d'annuler le jugement n° 2411238 du 7 août 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 17 juillet 2024 du préfet de la Sarthe portant obligation de quitter le territoire français sans délai en fixant le pays de renvoi et lui interdisant le retour sur le territoire français pendant une durée de 3 ans.

**Rôle de la séance publique du 22/11/2024 à 10h00**

**Président** : Monsieur le Président QUILLÉVÉRÉ  
**Assesseurs** : Monsieur GEFFRAY et Monsieur PENHOAT  
**Greffière** : Madame MARCHAIS

**RAPPORTEUR PUBLIC : M. BRASNU**

---

**01) N° 2302151 RAPPORTEUR : M. PENHOAT**

---

Demandeur	AGROAIR	CMS BUREAU FRANCIS LEFEBVRE
Défendeur	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE	

Requête de la SAS AGROAIR contre le jugement n° 2103394 du 17 mai 2023 du tribunal administratif de Rennes en tant qu'il a rejeté sa demande de décharge des rappels de taxe sur la valeur ajoutée au titre de la période des exercices clos de 2014 à 2016 ainsi que des intérêts de retard correspondants.

---

**02) N° 2400867 RAPPORTEUR : M. PENHOAT**

---

Demandeur	M. L Bruno	CABINET CGC GWENVAEL COUHAULT
Défendeur	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE	

M. Bruno L demande à la cour de réformer le jugement n° 2102488 du 26 janvier 2024 par lequel le tribunal administratif de Caen a accordé partiellement sa demande en réduisant les bases d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux à concurrence de la majoration de 25% appliquée à ses revenus 2019, en conséquence, l'a déchargé de la différence et a rejeté le surplus des conclusions.

---

**03) N° 2400913 RAPPORTEUR : M. PENHOAT**

---

Demandeur	CENTRE HOSPITALIER DE PONT L'EVEQUE	Me FREREJACQUES
Défendeur	MINISTERE DE L'ECONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE	

le Centre Hospitalier de Pont l'Evêque demande à la cour d'annuler le jugement n° 2102793 du 26 janvier 2024 par lequel le tribunal administratif de Caen a rejeté sa demande tendant à prononcer la restitution, assortie des intérêts moratoires, des droits de taxe sur les salaires dont il s'est acquitté au titre des années 2018 à 2020 à raison des sommes versées pour le maintien de traitement des agents en arrêts maladie.

**04) N° 2400940**

**RAPPORTEUR : M. PENHOAT**

---

Demandeur      PREFECTURE DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE  
                    ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Défendeur      Mme    E      Irène Nicole Celina

Me DROUET

Le préfet de la Loire-Atlantique demande à la cour d'annuler le jugement n° 2103386 du 20 mars 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a annulé son arrêté du 14 septembre 2020 concernant Mme Irène Nicole Celina    E portant sur son refus de délivrer un titre de séjour, et l'a enjoint de lui délivrer une carte de séjour temporaire en qualité de parent d'enfant français.

---

**05) N° 2401254**

**RAPPORTEUR : M. PENHOAT**

---

Demandeur      Mme    L      Adrienne

Me CESSÉ

Défendeur      PREFECTURE DE LA SARTHE

Mme Adrienne    L    demande à la cour d'annuler le jugement n° 2310237 du 20 mars 2023 par lequel le tribunal administratif de Nantes a rejeté sa demande tendant à l'annulation de l'arrêté du 13 juin 2023 du préfet de la Sarthe portant refus de titre de séjour, avec obligation de quitter le territoire français dans un délai de 30 jours en fixant le pays de renvoi.

---

**06) N° 2401467**

**RAPPORTEUR : M. PENHOAT**

---

Demandeur      PREFECTURE DE LA SARTHE

Défendeur      Mme    L      Adrienne

Me CESSÉ

Le préfet de la Sarthe demande à la cour d'annuler le jugement n° 2114755 du 20 mars 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a annulé sa décision du 12 octobre 2021 et l'a enjoint de réexaminer la demande de titre de séjour de Mme Adrienne    L    dans un délai de deux mois à compter de la notification du jugement.

**Rôle de la séance publique du 22/11/2024 à 11h00**

**Président** : Monsieur le Président QUILLÉVÉRÉ  
**Assesseurs** : Monsieur GEFFRAY et Monsieur VIEVILLE  
**Greffière** : Madame MARCHAIS

**RAPPORTEUR PUBLIC : M. BRASNU****01) N° 2401260 RAPPORTEUR : M. VIEVILLE**

Demandeur PARC EOLIEN DU BRINGU CABINET KALLIOPE  
Défendeur PREFECTURE D'ILLE-ET- VILAINE

La société Parc éolien du Bringu demande à la Cour d'annuler l'arrêté du 22 décembre 2023 par lequel le Préfet d'Ile-et-Vilaine a refusé sa demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent sur la commune de Sixt-sur-Aff (35), ainsi que la décision tacite du 22 avril 2024 rejetant le recours gracieux de la société requérante.

**04) N° 2400632 RAPPORTEUR : M. VIEVILLE**

Demandeur PREFECTURE DE LA REGION DES PAYS DE LA LOIRE  
ET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE  
Défendeur M. A Haithem Me PASTEUR

Le préfet de la Loire-Atlantique demande à la cour d'annuler l'ordonnance n° 2400843 du 6 février 2024 par laquelle le tribunal administratif de Nantes a annulé son arrêté du 17 janvier 2024 portant refus de titre de séjour avec obligation de quitter le territoire français sans délai en fixant le pays de renvoi concernant M. Haithem A , et lui interdisant le retour sur le territoire français d'une durée de trois ans avec une assignation a résidence pour 45 jours.

**05) N° 2400716 RAPPORTEUR : M. VIEVILLE**

Demandeur PREFECTURE DE LA SARTHE  
Défendeur Mme D Régine Me LE FLOCH  
Autres parties OFFICE FRANCAIS DE L'IMMIGRATION ET DE  
L'INTEGRATION

le préfet de la Sarthe demande à la cour d'annuler le jugement n° 2214348 du 11 janvier 2024 par lequel le tribunal administratif de Nantes a annulé sa décision du 10 octobre 2022 et l'a enjoint de délivrer à Mme D Régine le titre de séjour sollicité dans un délai de deux mois à compter de la notification du jugement.